

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue ce 8 février 2022 à 19h30 par vidéoconférence sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présents mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jeremy Martin, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Danielle Ouellet, mairesse.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé, les 16 et 20 décembre derniers, la mise en œuvre de nouvelles mesures de resserrement sanitaire afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Considérant que depuis le 20 décembre 2021 à 17 heures, et pour une période indéterminée, les séances publiques du conseil (séances en présentiel) sont suspendues et ne peuvent donc pas se tenir en personne, tant pour les élues et élus que pour le public.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membre présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

1.1 Mot de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-02-20

2022-02-21

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022 et des deux séances extraordinaires du 25 janvier 2022

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 tel que déposé.

Et il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022 et du 25 janvier 2022 tel que déposés.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2022-02-22

1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2022

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 151 001,23 \$.

Adoptée

2022-02-23

1.6 Adoption du règlement # 504-22 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2022

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 504-22 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2022* tel que présenté.

Adoptée

1.7 Avis de motion du règlement # 507-22 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 507-22 *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* sera adopté.

2022-02-24

1.8 Adoption du projet de règlement # 507-22 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 507-22 *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* tel que présenté.

Adoptée

1.9 Dépôt du rôle de perception 2022

2022-02-25

1.10 Transmission à la MRC de Portneuf de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT l'état produit par la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2021 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélanie Vézina, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Adoptée

2022-02-26

1.11 Signature du contrat de travail de Mme Sylvie Dufresne

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Danielle Ouellet, mairesse procède à la signature du contrat de travail de Mme Sylvie Dufresne, agente de bureau. Ce contrat prend effet le 24 janvier 2022 et est valide pour les années 2022 et 2023.

Adoptée

2022-02-27

1.12 Embauche d'une adjointe administrative surnuméraire

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Mme Kristina Delisle à titre d'adjointe administrative surnuméraire à compter du 2 février 2022 à raison de 15 à 20 heures par semaine au taux horaire de 25,00 \$ et ce, pour une période d'environ 4 semaines avec possibilité de prolongation. La résolution tient lieu de contrat.

Adoptée

2022-02-28

1.13 Demande pour l'octroi d'une marge de crédit

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Danielle Ouellet, mairesse et madame Mélanie Vézina, directrice générale à faire la demande pour l'octroi d'une marge de crédit au montant de 150 000 \$ et à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité à cet effet.

Adoptée

2022-02-29 **1.14** **Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Chambre de Commerce régionale de Saint-Raymond**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que M. Jacquelin Goyette, conseiller, soit nommé représentant pour la municipalité de Rivière-à-Pierre au conseil d'administration de la Chambre de Commerce régionale de Saint-Raymond pour un mandat se terminant le 8 février 2024.

Adoptée

2. **Sécurité publique**

2022-02-30 **2.1** **Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par M. Jeremy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 4 (2021), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

Adoptée

2022-02-31 **2.2** **Embauche d'un chef de division – opération formation pour SISEM**

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel 2022 du SISEM adopté le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale existante du SISEM qui prévoit l'embauche du chef de division à raison de 25 heures par semaine en 2022;

CONSIDÉRANT la volonté d'être accompagné par une firme RH indépendante;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de Chef de division pour le service incendie;

QUE le conseil municipal mandate le Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac afin d'accompagner le comité de sélection formé au SISEM et d'effectuer la procédure complète en lien avec cette ouverture de poste.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2022-02-32

3.1 Achat de pneus pour la chargeuse à 4 roues motrices

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Pneus Ratté deux pneus pour un total de 1 828,16 \$, taxes incluses pour la chargeuse à 4 roues motrices et un montant de 77 \$ pour la pose de ceux-ci. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement enlèvement de la neige.

Adoptée

2022-02-33

3.2 Mandat à Akifer pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2022

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2022. Ce programme au coût de 2 688,00 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

2022-02-34

3.3 Adoption du règlement # 503-21 décrétant une dépense de 992 000 \$ dont un emprunt de 992 000 \$ pour des travaux de voirie sur la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 503-21 décrétant une dépense de 992 000 \$ dont un emprunt de 992 000 \$ pour des travaux de voirie sur la rue la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert.

Cette résolution abroge la résolution 2021-12-129

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2022-02-36

4.1 Approbation du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (O.M.H.G.P.)

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver les prévisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour l'établissement # 2867. La part de la municipalité est de 1 573 \$.

Adoptée

4.2 Avis de motion du règlement # 505-22 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tarif pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal ainsi que pour les demandes de dérogation mineure

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 505-22 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tarif pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal ainsi que pour les demandes de dérogation mineure sera adopté.

4.3 Dépôt et présentation du projet de règlement # 505-22 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tarif pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal ainsi que pour les demandes de dérogation mineure

2022-02-37

4.4 Demande à la Commission de toponymie, chemin de la Frayère

Considérant l'existence d'une nouvelle rue privée;

Considérant qu'il est essentiel de lui donner un nom de rue;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation, comme suit : (voir croquis ci-joint)

Nouvelle désignation

À partir du chemin Gouverneur-Duquesne de l'est à l'ouest ce chemin sera considéré comme chemin privé et se nommera « chemin de la Frayère »

Adoptée

2022-02-38

4.5 Autorisation à Mme Lyne Morneau, inspectrice, de participer au Congrès de la COMBEQ

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Lyne Morneau, inspectrice, de participer au Congrès de la COMBEQ du 21 au 23 avril 2022 à Trois-Rivières. Le coût du congrès est de 367,92 \$, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

2022-02-35

4.6 Signature d'entente entre la Municipalité de Rivière-à-Pierre et M. Pierre Léveillé pour la propriété sise au 189-190, rue Commerciale

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Danielle Ouellet, mairesse et Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente entre la Municipalité de Rivière-à-Pierre et M. Pierre Léveillé (propriétaire du 189-190, rue Commerciale) # dossier 200-17-032895-211 à la cour concernant l'exécution de différents travaux relativement au bâtiment principal se trouvant sur l'immeuble portant le numéro de lot 5 233 242 du cadastre du Québec.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

6. Correspondance

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Diane Blouin de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 20h29.

Danielle Ouellet, mairesse

Mélanie Vézina, directrice générale
& secrétaire-trésorière